



Volleyball Nouveau-Brunswick
Guide de compétition par catégorie
d'âge

Du 1er septembre 2024 au 31 août 2025



Table des matières

Introduction	1
Informations sur les contacts	1
Types de concours	2
Adhésion et inscription	3
Adhésion à un club	3
Adhésion individuelle	4
Inscription des équipes	7
Droits d'inscription pour les classes d'âge	9
Directives relatives aux compétitions pour les jeunes	10
Divisions de jeu	10
Règles de jeu	11
Règlement du tournoi	11
Date limite d'inscription	11
Ballon de jeu officiel	12
Règle de l'uniforme	12
Procédure de retrait d'une équipe	13
Protocole d'échauffement	14
Horaires des tournois	15
Horaires et résultats des tournois	15
Politique d'annulation des tournois	16
Protestations	16
Hauteur des filets	17
Règles spécifiques à l'âge	17
Règle de l'absence de libéro	17
Règles de remplacement	17
Règle du fair-play	17
Règle du service et de la réception	18
Triple-ball	18



Droits d'inscription aux tournois	21
Règlement du club	22
Sélection des équipes	22
Mouvement vertical au sein d'un club	23
Mouvement latéral au sein d'un club	23
Transferts de joueurs	23
Gestion des risques et sécurité	24
Exigences en matière d'admissibilité	25
Exigences relatives à l'entraîneur-chef pour les championnats provinciaux par catégorie d'âge	27
Recommandations concernant le calendrier de certification	29
Tournois de la ligue	32
Organisation d'un tournoi	32
Programmation d'un tournoi	32
Système de points	33
Classement des tournois	34
Remboursement des tournois de ligue	35
Série de classement pilote pour les filles S15	35
Championnats provinciaux des classes d'âge de VNB	38
Dates et lieu	38
Format	38
Classement et divisions	38
Liste des équipes	39
Politique de remboursement	39
Éligibilité de l'équipe	39
Éligibilité des joueurs	39
Procédure de réclamation	40
Championnat national	42
Directives d'inscription	42
Exigences pour les équipes	43



Introduction

Volleyball Nouveau-Brunswick existe pour donner au coaches, arbitres et volontaires avec des opportunités et support pour la participation, développement et avancement dans le sport volleyball

Ce document est un guide contenant toutes les informations concernant la saison intérieur 2024-2025 incluant tout information nécessaire pour s'inscrire. Si vous avez des questions concernant la saison à venir ou vous avez besoin d'assistance, SVP n'hésitez pas à contacter notre bureau Volleyball Nouveau-à (506)451-1346 operationsdirector@volleyballnb.org.

N'hésitez pas à visiter le site Internet de VNB à l'adresse volleyballnb.org. Le site est régulièrement mis à jour pour vous tenir informé des événements à venir, des calendriers, des cliniques et des programmes pour le volley-ball en salle et le volley-ball de plage.

Informations sur les contacts

Administration

Le bureau administratif de VNB est situé dans les locaux de Sport Nouveau-Brunswick, au 900, chemin Hanwell, bureau 31, à Fredericton. Son exécutif et son conseil d'administration proviennent de diverses régions de la province. VNB compte trois employés professionnels à temps plein. Les heures d'ouverture sont de 8h30 à 16h00, du lundi au vendredi.

Title	Name	Email	Phone Number
Executive Director	Christian	executivedirector@volleyballnb.org	(506) 451-1346



	Christie		
Director of Operations	Darcy McKillop	operationsdirector@volleyballnb.org	(506) 451-1346
Events and Social Media Coordinator	Katie Lockhart	events@volleyballnb.org	(506)451-1346
Age Class Chair	Nick Boucher		

Types de concours

Le présent guide couvre trois types de compétitions :

Tournoi de club - Un tournoi de club est un tournoi sanctionné par VNB, organisé par un club et arbitré par des officiels certifiés et enregistrés par VC. Les hôtes devront faire une demande et respecter les normes minimales d'accueil pour être désignés comme un événement sanctionné, ce qui inclut l'affichage sur le site Web de VNB. L'inscription aux tournois de club se fait par l'entremise de la page des événements de Sportlomo et VNB crée l'horaire de ces tournois. Ces tournois servent à déterminer les classements pour les championnats de classe d'âge de VNB. Tous les tournois qui se déroulent pendant la saison de compétition des clubs de VNB sont considérés comme des tournois de club.

Tournoi ouvert - Un tournoi ouvert est un tournoi sanctionné par VNB, organisé par un club et arbitré par des officiels certifiés et enregistrés par VC. Les hôtes devront faire une demande et satisfaire aux normes minimales d'accueil pour être désignés comme un événement sanctionné, ce qui inclut l'affichage sur le site Web de VNB. Les clubs peuvent choisir de s'occuper eux-mêmes de l'inscription au tournoi ou d'utiliser la page des événements de Sportlomo. Ces



tournois se déroulent en dehors de la saison normale de compétition des clubs (du 1er septembre au 31 décembre). VNB n'établit pas le calendrier de ces tournois.

Championnats des classes d'âge de VNB - Les championnats des classes d'âge de VNB sont le point culminant de l'année de compétition et se déroulent pendant les mois d'automne. Cet événement détermine le classement final de chaque équipe dans la province et est utilisé pour le classement aux championnats nationaux de VC.

Membres et inscriptions

Adhésion club

Les clubs doivent soumettre une demande de club en ligne chaque saison. Ce formulaire doit être rempli dans Sportlomo par le président du club. (Seul le président du club peut accéder au formulaire).

La demande du club doit être remplie avant d'organiser des essais et avant d'enregistrer les membres du club (personnel de l'équipe, athlètes, etc.) dans la base de données de VNB. Les clubs ne seront pas couverts par l'assurance de VNB tant que leur demande n'aura pas été approuvée. Les clubs qui ne sont pas en règle ne seront pas approuvés tant qu'ils ne seront pas redevenus en règle. Le formulaire de demande sera disponible au début du mois d'août.

Date limite d'inscription des clubs : 15 septembre 2024

Il n'y a pas de frais annuels pour les clubs qui s'inscrivent auprès de VNB. Volleyball NB doit être avisé par écrit de tout changement de personne-ressource au sein du club. Toute équipe du Nouveau-Brunswick qui participe à un événement de VNB doit être entièrement inscrite en tant qu'équipe de club et ne peut utiliser que des membres admissibles et inscrits de VNB de ce club.



Adhésion individuelle

Volleyball Nouveau-Brunswick (VNB) exige que tous les joueurs, entraîneurs, arbitres et membres du personnel des clubs deviennent membres avant d'agir dans le cadre de leurs fonctions au nom de leurs clubs affiliés. Une adhésion active est nécessaire pour s'inscrire à l'un ou l'autre de nos programmes et événements. Tous les membres doivent avoir une adresse électronique valide. La seule exception à cette règle est que les joueurs ne sont pas obligés d'acheter une adhésion pour participer à un essai.

Tous les membres doivent être résidents du Nouveau-Brunswick, à moins d'une approbation de VNB. Les résidents de l'extérieur de la province ne doivent pas être membres d'une autre association de volley-ball provinciale ou d'État.

Les frais d'adhésion comprennent une composante VNB et une composante Volleyball Canada (VC). Tous les frais d'adhésion ne sont pas remboursables. Si un participant passe à une autre catégorie d'adhésion, la nouvelle cotisation est réduite du coût des cotisations payées précédemment.

Toutes les adhésions sont achetées par l'intermédiaire de Sportlomo sur une base individuelle ; il n'y aura plus d'option d'inscription de groupe. Les joueurs et le personnel des clubs achètent leur adhésion par l'intermédiaire du portail de leur club (lien**). Tous les arbitres et les joueurs adultes achèteront leur adhésion sur le portail du VNB (lien**).

Tous les membres (entraîneurs, personnel d'équipe, directeurs de club, membres du conseil d'administration, athlètes et parents/tuteurs) doivent signer le formulaire de renonciation de Volleyball



NB et accepter de se conformer au Code de conduite de Volleyball NB et aux politiques connexes, tel qu'indiqué à l'annexe 1. Le formulaire de renonciation, le code de conduite et les politiques seront recueillis électroniquement pour chaque membre par l'entremise de Sportlomo au moment de l'inscription.

Toutes les personnes en autorité, y compris les entraîneurs, les gestionnaires, le personnel d'équipe, les bénévoles, les directeurs de club et les membres du conseil d'administration, doivent remplir tous les critères énoncés dans la liste de contrôle des personnes en autorité.

1. Vérification du casier judiciaire (CRC)

- A. Toutes les CRC peuvent être complétées par l'entremise de MyBackCheck (Sterling Solutions) lors de l'achat d'une adhésion. Veuillez vous assurer de sélectionner Volleyball Nouveau-Brunswick comme Fédération.
- B. Les vérifications de la GRC et/ou de la police locale seront acceptées, mais il incombe aux membres de les soumettre à VNB pour approbation.
- C. Les exemptions ne sont plus permises pour les professions (enseignants, premiers répondants, etc.).
- D. Les CRC restent valables pendant trois ans.
- E. Les CRC doivent être remplis avant de participer à tout programme de Volleyball NB, y compris les pratiques et l'entraînement de l'équipe.
- F. **L'omission de fournir un CRC et les documents de dépistage requis pourrait entraîner des sanctions appropriées à la discrétion de VNB, y compris des amendes monétaires au club et la suspension de l'entraîneur ou des entraîneurs jusqu'à ce que tous les documents soient soumis.**



2. Formulaire de divulgation des résultats du dépistage (FSD)
 - A. Les FSD seront collectés électroniquement chaque saison, pour chaque membre, par l'intermédiaire de Sportlomo au moment de l'inscription.
 - B. Les FSD restent valables pendant toute la durée de l'année d'adhésion au cours de laquelle ils ont été remplis.
 - C. Une copie papier du FSD peut être nécessaire en cas de condamnation et/ou d'inculpation ou de menace d'inculpation.
 - D. Une copie papier du FSD peut être obtenue en envoyant un courriel à info@volleyballnb.org.

3. Compléter le module de sécurité sportive de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE).
 - a. Ce module est complété par l'entremise du Casier sur le site Web de l'ACE. Si vous n'avez pas de numéro du PNCE, vous pouvez l'obtenir gratuitement en vous inscrivant sur le site Web de l'ACE.
 - b. Le module sur la sécurité dans le sport doit être complété AVANT de s'inscrire à Volleyball NB. Les numéros du PNCE (ACE) doivent être fournis lorsque vous remplissez le formulaire d'inscription de Volleyball NB dans SportLomo.

Les clubs et les personnes en autorité ne sont pas couverts par l'assurance de Volleyball NB tant qu'ils n'ont pas fait l'objet des vérifications décrites ci-dessus.



- Les exigences en matière de vérification des personnes en autorité sont obligatoires et aucune exception ne sera faite.
- Tous les contrôles doivent être effectués par les dirigeants du club, les membres du conseil d'administration et le personnel clé pour que le club soit considéré comme étant en règle et avant le début des essais.
- Toutes les vérifications doivent être effectuées par les ENTRAÎNEURS, les DIRECTEURS et le PERSONNEL DE L'ÉQUIPE avant la première séance d'entraînement de l'équipe.
- Volleyball NB effectuera des vérifications tout au long de la saison. Toute personne en autorité qui n'a pas effectué les vérifications appropriées pourrait se voir imposer une amende au club, et les personnes seront avisées qu'elles ne peuvent pas s'entraîner ou être sur le terrain avec leur équipe tant qu'elles n'ont pas effectué les vérifications.

Les cotisations pour toutes les catégories peuvent être consultées [ici](#)

Inscription d'équipe

Toutes les équipes doivent être inscrites auprès de Volleyball Nouveau-Brunswick avant de participer à un tournoi de club de classe d'âge de VNB.

Les équipes doivent déclarer le championnat de classe d'âge auquel elles participeront avant le 8 octobre. Les listes initiales doivent être soumises à ce moment-là.

La date limite pour la fermeture des listes d'équipes est le 13 novembre 2024. Aucun ajout ne peut être fait après cette date, sauf dans des circonstances exceptionnelles déterminées par le président de la classe d'âge, le directeur exécutif et le directeur des opérations. Une amende de 50 \$ sera imposée au club pour chaque équipe qui n'aura pas soumis de liste à cette date.



Éligibilité de l'équipe

- Un représentant de VNB, à quelque titre que ce soit, peut demander une preuve d'inscription d'un club, d'une équipe ou d'un individu.
- Toute équipe du Nouveau-Brunswick qui participe à un événement sanctionné par VNB doit être entièrement inscrite et ne peut utiliser que des membres inscrits de VNB.
- Les équipes peuvent s'inscrire à des tournois supérieurs à leur catégorie d'âge, mais pas inférieurs. Elles doivent participer au championnat provincial de la catégorie d'âge pour laquelle elles se sont inscrites.
- Les équipes de l'extérieur de la province doivent être inscrites auprès de leur association et fournir une lettre de conformité pour participer aux tournois de VNB.
- Si une équipe ne souhaite pas participer aux championnats provinciaux de VNB, mais souhaite participer aux événements sanctionnés par VNB, elle doit s'inscrire dans les délais prescrits et payer les frais d'inscription.
- Une équipe de jeunes inscrite à un tournoi de VNB, y compris les championnats provinciaux de VNB, peut compter jusqu'à quinze joueurs, mais seulement douze joueurs peuvent participer à un même match. Les douze noms doivent être inscrits sur la feuille de pointage avant chaque match. Il ne peut y avoir que quatre (4) membres du personnel de l'équipe inscrits sur la feuille de match et sur le banc pendant un match.
- Une équipe peut inscrire jusqu'à quinze (15) joueurs sur la liste d'inscription et doit inscrire un minimum de huit (8) joueurs.
- Un minimum de six (6) joueurs peut participer à un événement sanctionné par VNB.

Éligibilité des joueurs

- Les participants doivent s'inscrire en tant que joueurs de compétition pour les jeunes avant de



participer à des tournois.

- Les participants de l'extérieur de la province inscrits auprès d'une équipe de club approuvée par VNB ne doivent pas être membres d'une autre association de volley-ball provinciale ou d'État.
- Les joueurs peuvent participer aux championnats provinciaux par catégorie d'âge dans une seule catégorie.
- **L'âge minimum des joueurs inscrits au tableau est de 10 ans.**

Frais de classe d'âge

Tous les frais d'adhésion pour les compétitions individuelles (tripleball -18U, personnel d'équipe, entraîneurs) sont de 74 \$ par personne, ce qui comprend les frais d'adhésion de 36 \$ de Volleyball Canada. Ce montant n'inclut pas les frais de service de la carte de crédit. Tous les frais doivent être payés en utilisant le SRV (Sportlomo). **Les frais d'adhésion sont 100% non remboursables.**

Tous les athlètes doivent être inscrits en tant que membres compétitifs pour les jeunes avant de participer à un événement sanctionné par VNB. Tous les membres du personnel de l'équipe doivent être inscrits en tant qu'entraîneur ou gestionnaire avant de participer à un événement sanctionné par VNB. Le dernier jour pour ajouter un nouvel athlète, entraîneur ou gérant à la liste d'une équipe est le 13 novembre 2024, avant 23 h 59. Les demandes d'ajout de nouveaux membres à une équipe après cette date seront examinées au cas par cas.

Un joueur ou un entraîneur ne peut s'inscrire et participer qu'avec un seul club.

Toute personne assise sur le banc lors d'une compétition sanctionnée par VNB DOIT être un membre inscrit de VNB.



REMARQUE : *Tous les athlètes, entraîneurs et autres membres du personnel de l'équipe doivent être inscrits auprès de VNB avant de participer à des événements sanctionnés par VNB (y compris les entraînements de l'équipe). Le non-respect de cette règle annulera toute couverture d'assurance au titre de la police d'assurance de VNB.*

de la police d'assurance de VNB.

Règlement des compétitions pour les jeunes

Divisions de jeu (pour 2024/25)

18U : Athlètes nés entre le 1er septembre 2006 et le 31 décembre 2007 (16 mois)

17U : Athlètes nés du 1er septembre 2007 au 31 décembre 2008 (16 mois)

16U : Athlètes nés du 1er septembre 2008 au 31 décembre 2009 (16 mois)

15U : Athlètes nés du 1er septembre 2009 au 31 décembre 2010 (16 mois)

14U : Athlètes nés du 1er septembre 2010 au 31 décembre 2011 (16 mois)

13U : Athlètes nés du 1er septembre 2011 au 31 décembre 2012 (16 mois)

Triple-ball (mixte) : Athlètes nés du 1er septembre 2011 au 31 décembre 2014

***Les athlètes figurant sur une liste de volley-ball de l'AASC ou de USports ne seront pas autorisés à jouer.**



Toutes les divisions ont un championnat provincial distinct pour les filles. Pour les garçons, les tournois de club et les championnats provinciaux se dérouleront dans des divisions combinées (18U, 16U et 14U). Le tournoi provincial de triple-balle se déroulera sur une journée.

Règles

Les règles énumérées dans l'édition actuelle du livre des règles de Volleyball Canada sont en vigueur, sauf si il ya indication contraire.

Régulations pour les tournois

Les équipes peuvent s'inscrire par ordre d'arrivée aux tournois de la ligue à laquelle elles sont inscrites. Les équipes ne sont pas autorisées à descendre de catégorie. Les équipes peuvent s'inscrire à un tournoi dans une classification supérieure à leur catégorie d'âge d'inscription (les 15U peuvent jouer contre les 16U, les 15U ne peuvent pas jouer contre les 17U), s'il y a des inscriptions disponibles. Veuillez noter que cela ne s'applique qu'aux tournois de clubs. Les équipes de filles 14U ne seront pas autorisées à s'inscrire aux nouveaux tournois de sélection de filles 15U (voir les détails plus loin dans le document pour les séries de sélection).

Avant la date limite d'inscription, une équipe d'une ligue inférieure peut être éliminée d'un tournoi de ligue si une équipe de la catégorie enregistrée pour le tournoi se trouve sur une liste d'attente. Toutes les équipes inscrites dans la même catégorie de membres ont les droits et privilèges de cette catégorie, quel que soit leur âge. VNB recommande fortement aux organisateurs de tournois de procéder à des tirages au sort de 4, 8, 12 et 16 équipes.

Date limite d'inscription

La date limite d'inscription à tous les tournois de VNB, à l'exception des championnats provinciaux, est de 7 jours ou le dimanche précédant l'événement. Cela permettra à VNB de mieux préparer l'horaire.



L'horaire devrait être envoyé aux équipes trois (3) jours avant l'événement. L'inscription aux tournois sanctionnés peut se faire sur le système d'inscription du volley-ball (Sportlomo).

Balle de jeu officielle

- Balle de jeu officielle pour le Tripleball : Mikasa MVA Lite ou Mikasa VUL500.
- Balle de jeu officielle pour les 13U, 14U, 15U et 16U : Mikasa VQ200W à tous les événements VNB.
- Ballon de jeu officiel pour 17U, 18U : Mikasa V200W à tous les événements VNB

Remarque : la Mikasa VUL500 sera utilisée lors des championnats provinciaux de triple-balle et sera la seule balle officielle pour la triple-balle à partir de la saison 2025/2026.

Règles d'uniforme

La règle de l'uniforme sera en vigueur lors de tous les événements de VNB. Chaque équipe inscrite doit être habillée de manière appropriée pour la compétition, comme suit :

- La couleur des maillots et des shorts doit être uniforme pour l'équipe (sauf pour le libéro). La longueur, le style, le design ou la coupe des shorts ne sont pas pertinents et n'ont pas d'importance. Les uniformes doivent être propres.
- Les vêtements de compression peuvent être de n'importe quelle couleur unie. Il n'est pas nécessaire que la couleur unie soit la même pour chaque joueur.
- Les maillots des joueurs doivent être numérotés de 1 à 99 inclus.
- Le numéro doit être placé sur le maillot au centre du devant et du dos.
- La couleur et la luminosité des numéros doivent contraster avec la couleur et la luminosité des maillots.
- Le numéro doit avoir une hauteur minimale de 10 cm sur la poitrine et une hauteur minimale de 15 cm sur le dos. La ligne formant les numéros doit avoir une largeur de 2 cm.
- Le capitaine de l'équipe doit avoir sur son maillot une bande de 8x2cm soulignant le numéro sur



la poitrine.

- Il est interdit de porter des uniformes d'une couleur différente de celle des autres joueurs (sauf pour le libéro), avec ou sans numéro officiel.
- Se référer au livre des règlements de Volleyball Canada pour la définition complète de l'uniforme du libéro.
- Les équipes qui portent des uniformes inadmissibles peuvent faire l'objet d'une sanction.

Tenue de l'entraîneur et du personnel de l'équipe

- Tous les entraîneurs et le personnel doivent respecter les règles vestimentaires pendant tous leurs matches :
- Ils doivent être habillés de manière à représenter leur équipe de manière professionnelle.
- Des chaussures sûres sont exigées.
- Les chapeaux ne sont pas autorisés.

Procédure de retrait d'une équipe

- Toute équipe se retirant d'un tournoi sanctionné doit le faire avant l'événement, avant la date limite d'inscription. VNB retiendra 10 % des frais d'inscription pour couvrir certains frais administratifs. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables pour les équipes qui se retirent après la date limite d'inscription.
- Une équipe qui ne se présente pas est considérée comme « no-show » et ne se verra pas rembourser son inscription au tournoi ; elle recevra également un avertissement.
- Après la deuxième occurrence, l'équipe sera éliminée de la participation aux championnats provinciaux de VNB.
- Cette sanction peut faire l'objet d'un appel par écrit.
- Si les conditions météorologiques locales ou d'autres circonstances empêchent une équipe de se



rendre à un événement, la personne-ressource de l'équipe doit aviser l'hôte du tournoi une heure avant le début du tournoi. Si une équipe n'est pas en mesure de participer au tournoi en raison des conditions météorologiques ou de circonstances atténuantes, l'équipe ne devra pas renoncer à ses frais d'inscription au tournoi.

Protocole d'échauffement

Les échauffements d'équipe se dérouleront selon le format 5-5 (si le temps le permet), qui est le suivant :

5 minutes pour les joueurs pour s'échauffer sur leur côté respectif du terrain, 5 minutes pour utiliser tout le terrain (traditionnellement utilisé pour les exercices de smash et de service).

Protocole d'échauffement 7.2.4 Volleyball Canada - Dans le but de réduire l'incidence des blessures et des commotions cérébrales pendant l'échauffement, Volleyball Canada a élaboré le protocole d'échauffement suivant. Ce protocole doit être suivi par toutes les équipes pendant le temps d'échauffement désigné sur le terrain :

1. Les athlètes doivent demeurer de leur côté du filet immédiatement après une attaque et ne se déplacer vers le côté opposé du filet qu'à partir de l'extérieur du terrain. Les athlètes ne sont pas autorisés à pénétrer dans le terrain de réception.
2. Toute balle provenant du côté réception du terrain et entrant dans le côté attaque doit être introduite depuis l'extérieur du terrain.
3. Les balles récupérées doivent être renvoyées le long des lignes de touche du terrain et non à travers le terrain de réception.
4. Si l'équipe utilise les deux côtés du terrain, c'est-à-dire dans le cadre d'un jeu sur tout le terrain,



une seule balle peut être en jeu à tout moment.

5. Les équipes adverses ne sont pas autorisées à utiliser des ballons de volley-ball dans la zone libre pendant le temps de jeu alloué à l'autre équipe. Il est recommandé à l'équipe adverse d'aider à la récupération des ballons de volley-ball pour l'équipe sur le terrain.

Pour les équipes qui ne suivent pas le protocole d'échauffement, les arbitres noteront sur la feuille de pointage le non-respect du protocole d'échauffement. La ligue, l'APT ou Volleyball Canada détermineront la sanction appropriée.

À la fin du match, les équipes doivent quitter le terrain (aire de jeu et banc) dans la minute qui suit la fin de leur match afin de permettre aux équipes suivantes d'avoir accès au terrain.

Horaires

Le directeur du tournoi a le pouvoir (en consultation avec les entraîneurs et l'officiel en chef) d'avancer les matchs et/ou de les déplacer sur un autre terrain que celui prévu afin d'éviter les retards et de raccourcir la durée de la journée du tournoi. Les finales seront programmées au plus tard à 18 heures, sauf indication contraire de VNB et du comité de la classe d'âge.

- Chaque match du tournoi à la ronde (2 sets) aura une durée de 50 à 60 minutes.
- Chaque match 2 de 3 aura une durée de 1 heure et 15 minutes.
- Le directeur du tournoi sera identifié sur le programme du tournoi avec ses coordonnées.

Calendrier et résultats des tournois

VNB mettra tous les horaires et les résultats à disposition sur ISET Sports (iset.net). Tous les hôtes doivent fournir une personne pour entrer les résultats après chaque tour de jeu. Le système de pointage d'ISET déterminera le classement et appliquera la formule de bris d'égalité de Volleyball Canada si nécessaire.



Les calendriers seront disponibles le mercredi précédant le tournoi.

Politique d'annulation des tournois

- Aucun tournoi ne sera organisé s'il y a moins de 4 équipes. Des tournois à 3 équipes peuvent être approuvés dans des circonstances exceptionnelles (par exemple, de nouvelles classes d'âge qui ont besoin de temps pour se développer).
- Si l'organisateur d'un tournoi souhaite l'annuler en raison des conditions météorologiques ou d'autres circonstances atténuantes, il doit le faire avant 14 heures le vendredi précédant l'événement. Si un tournoi est annulé, les équipes se verront rembourser leurs frais d'inscription au tournoi et recevront un point qui comptera pour leur admissibilité au championnat provincial.
-

Protestations

Lors de tous les événements sanctionnés par VNB, les réclamations doivent être réglées immédiatement au moment de l'incident, sur place, par le comité de réclamation, et NON après le match. Seul le capitaine peut légalement protester contre une erreur dans l'application ou l'interprétation d'une règle.

1. Le capitaine doit déposer la réclamation immédiatement auprès du premier arbitre qui indiquera alors au marqueur qu'une réclamation a été déposée.
2. Le capitaine doit ensuite décrire l'incident sur la feuille de match. Cette description comprend le numéro du match, le score, la possession du ballon et la position du joueur sur le terrain au moment de la réclamation.
3. La réclamation est ensuite transmise au comité de réclamation (c.-à-d. le directeur du tournoi, l'officiel en chef et le représentant de VNB) pour qu'il délibère sur l'acceptation ou le refus de la réclamation.
4. Les décisions de l'arbitre concernant les fautes de manipulation de la balle ne peuvent pas faire l'objet d'une réclamation.

Note : Le protocole de protestation lors des championnats de classe d'âge de VNB est décrit plus loin dans ce document et remplace la politique ci-dessus.



Hauteur de filet

Age Category	Filles	Garçons
Tripleball	2.15m	
13U	2.15m	-
14U	2.15m	2.20m
15U	2.20m	2.35m
16U	2.24m	2.35m
17U	2.24m	2.43m
18U	2.24m	2.43m

Règles spécifiques d'âge

Règle pour libéro

L'utilisation d'un libéro n'est pas autorisée dans les catégories d'âge 13U/14U/15U garçons et filles.

Règles de substitution

La règle de remplacement de 12 LIMITES sera appliquée à toutes les catégories où l'utilisation d'un libéro n'est pas autorisée.

Libero n'est pas autorisé.

- 12-sub limité (une entrée et une sortie par joueur) dans les catégories d'âge SANS Libéro.
- 6-sub limité (une entrée et une sortie par joueur) dans les catégories d'âge AVEC un Libéro.
-

Règle du fair-play

- La règle du fair-play sera appliquée aux catégories d'âge tripleball, 13U et 14U pour les garçons et les filles.



- Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match doivent commencer le premier ou le deuxième set.
- Les remplacements ne sont pas autorisés au cours de la première ou de la deuxième manche. En cas de blessure, une substitution exceptionnelle peut être effectuée. Le joueur blessé ou malade ne peut pas revenir dans le même set, mais il peut revenir dans les sets suivants. N'importe quelle composition peut être utilisée au début du troisième set. Au cours du troisième set, 12 substitutions « limitées » sont autorisées.
- N'importe quel alignement peut être utilisé au début du troisième set. Les équipes sont fortement encouragées à répartir le temps de jeu entre tous les joueurs de l'équipe. Pour la triple-balle, les demandes de remplacement ne peuvent avoir lieu qu'entre une séquence de trois boules.
- Les équipes changent de côté au cours du troisième set dès qu'une équipe atteint 8 points. Pour la tripléte, si cela se produit pendant une séquence de trois boules, le changement sera effectué après la fin de la séquence.

Règle du service et de la réception

Dans les groupes d'âge 14U et moins, recevoir un service de la main avec les doigts (volée) est illégal.

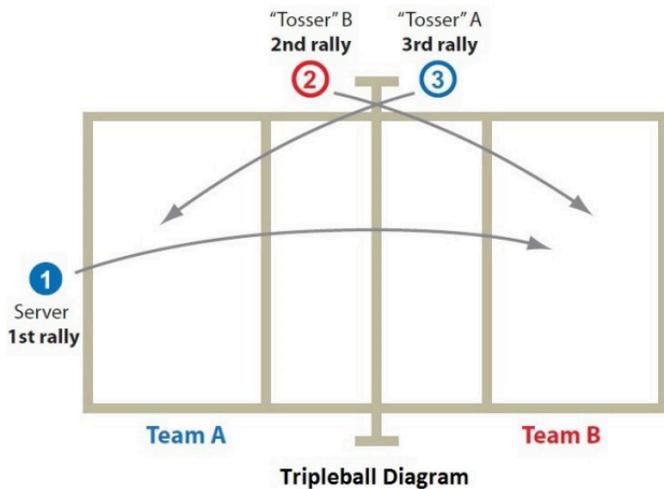
L'arbitre,

l'arbitre, quelle que soit la qualité du contact, annulera une telle tentative.

TRIPLEBALL

L'objectif du Tripleball est de promouvoir un meilleur développement des compétences par le biais d'un plus grand nombre de rassemblements, d'augmenter la participation et d'encourager une compétition significative tout en s'amusant.

Vue d'ensemble de la séquence de triple balle :



a) Le jeu se déroule selon une séquence de trois échanges (service, balle jouée 1, balle jouée 2).

- 1er échange - présentation par le serveur
- 2ème échange - le ballon est donné à l'équipe qui reçoit.
- 3e échange - balle lancée à l'équipe au service

b) Le service tourne entre les équipes après chaque séquence de trois balles.

c) Une équipe doit effectuer une rotation et introduire un nouveau serveur lorsque c'est à son tour de servir.

d) Chaque balle introduite vaut un point.



Règles Tripleball:

- a) Pas de spécialisation des joueurs
- b) chaque rotation aura un passeur différent
- c) Le joueur en position 3 ou 2 sera le passeur désigné pour cette rotation. La position du passeur sera notée sur la feuille de match par l'entraîneur avant chaque set. Le changement de position n'est PAS AUTORISÉ.
- d) Les athlètes doivent jouer la balle lancée avec une passe de l'avant-bras, sinon il y aura rejoue. Les athlètes ne peuvent pas envoyer intentionnellement le ballon lancé par-dessus le filet, sinon une réplique se produira.
- e) Les règles du fair-play s'appliquent
- f) Les temps morts et les remplacements ne peuvent pas avoir lieu pendant une séquence de 3 balles. Ces demandes doivent être faites à la fin d'une séquence et avant l'introduction d'un service.
- g) Pas de libéro
- h) Pas de passe au-dessus sur le service



- i) Toutes les autres règles de volley-ball standard non énumérées continuent de s'appliquer.

Lignes directrices pour les lanceurs de balles :

- L'entraîneur principal, l'entraîneur adjoint ou un bénévole compétent peut être le lanceur de balles et introduire les balles dans son équipe.
- Les ballons sont lancés à deux mains, avec peu ou pas d'effet, et au-dessus de la hauteur des antennes pour laisser aux athlètes le temps de jouer le ballon.
- Le lanceur de balle peut entrer sur le terrain pour introduire la balle, mais il doit immédiatement s'éloigner du terrain à une distance sûre après le lancer.
- Le ballon lancé doit être présenté directement à l'athlète en position centrale (position six de rotation), sinon il y aura rejoue.
- Le ballon est lancé lorsque les joueurs de la première ligne sont au filet et prêts à effectuer la transition ; le lanceur indique verbalement aux athlètes qu'ils ont le droit de lancer le ballon.
- Les lanceurs de balle doivent encourager une transition rapide entre la fin d'un échange et le prochain lancer.

Frais d'inscription aux tournois

Tournois de clubs et tournois ouverts - fixés par l'organisateur du tournoi

Tournois de classement pour les filles 15U - 300

Championnats provinciaux des classes d'âge de VNB - 375

Toutes les inscriptions et tous les frais sont payables en ligne, par l'entremise de VRS (Sportlomo).



Règlement du club

Sélection des équipes

Communication : Veuillez noter que tout échange d'informations entre un club et un athlète doit inclure les parents/tuteurs.

Période d'essai officielle (du 1er au 10 septembre)

Les essais en personne ne peuvent commencer avant le 1er septembre.

Les clubs ne peuvent pas faire d'offres officielles aux joueurs avant le 10 septembre.

Les offres peuvent être communiquées par écrit ou par courriel à partir du 10 septembre à 8 heures. Les offres sont valables pendant 48 heures à partir du moment où elles ont été envoyées à l'athlète. Les athlètes et leurs parents/tuteurs doivent répondre dans ce délai pour garantir leur place dans l'équipe. Toute offre officielle à laquelle il n'a pas été répondu dans ce délai peut expirer à la discrétion du club. Un club ne peut pas annuler une offre officielle avant l'expiration du délai et doit laisser 48 heures à l'athlète pour répondre.

Les seuls frais de club pouvant être perçus pendant la période d'essai sont les frais d'essai.

Les équipes peuvent sélectionner des joueurs après la période d'essai ; cependant, elles doivent être conscientes que les athlètes peuvent avoir signé avec d'autres équipes. Une fois qu'un athlète a accepté une place dans une autre équipe, il ne pourra pas changer d'équipe ou de club. Volleyball NB n'acceptera une demande en ce sens que dans des circonstances exceptionnelles.



Mouvement vertical au sein d'un club

Tant qu'aucun règlement de Volleyball Canada n'est enfreint (ce qui rendrait une équipe inadmissible aux championnats nationaux), les équipes de jeunes peuvent utiliser des joueurs d'âge inférieur du même club dans une compétition de VNB, y compris les championnats provinciaux. Les joueurs ne peuvent faire partie que d'une seule équipe lors d'un tournoi ou d'un événement, y compris le championnat provincial de la catégorie d'âge. Les joueurs ne peuvent pas être déplacés après la date de verrouillage de la liste. Les joueurs doivent satisfaire à tous les critères d'admissibilité.

Mouvement latéral au sein d'un club

Les clubs peuvent déplacer latéralement jusqu'à trois (3) athlètes entre les équipes de la même catégorie d'âge pendant les événements de la saison régulière. Un mouvement latéral est défini comme le passage d'un athlète de la liste A à la liste B. Toutes les listes d'équipes doivent être finalisées et soumises avant la date limite de soumission des listes de VNB. Cette règle s'applique à toutes les catégories d'âge. Les déplacements latéraux sont autorisés jusqu'à la date de verrouillage de la liste. Tout mouvement latéral après cette date peut se produire dans des circonstances exceptionnelles et les équipes doivent soumettre leur demande au directeur des opérations avant de s'inscrire à un tournoi.

Un athlète NE PEUT PAS participer pour plus d'une (1) équipe au cours d'un même tournoi OU événement.

Transferts de joueurs

- À moins qu'il n'existe d'autres règlements de la PTA, tous les joueurs sont des agents libres à la fin de la saison de jeu.
- Une fois qu'un joueur a achevé la procédure d'inscription auprès d'une équipe spécifique, il ne



peut être transféré sans l'accord de VNB.

- Lorsqu'un accord de transfert est accordé, la date de transfert ne doit pas être inférieure à 7 jours à compter de la demande de transfert.

Procédure de transfert

- Le joueur doit adresser une demande écrite à VNB en indiquant la raison du transfert.
- Le joueur doit obtenir une autorisation écrite du club ou de l'équipe qu'il souhaite quitter. La libération ne peut être retardée de manière déraisonnable. Si un club ou une équipe refuse de fournir une autorisation écrite, VNB déterminera si le transfert est autorisé.
- Le nouveau club doit soumettre un nouveau formulaire d'inscription.

Gestion des risques et sécurité

Volleyball Nouveau-Brunswick a pour politique de favoriser un esprit de compétitivité dans l'environnement le plus sécuritaire possible. Il incombe à chaque membre, entraîneur, arbitre, bénévole et membre du personnel de mettre en pratique la gestion des risques, la sécurité et les pratiques sportives sans abus sur une base continue.

Lorsqu'une équipe demande à accueillir un événement de VNB, il lui incombe de fournir un environnement sécuritaire aux joueurs, aux entraîneurs, aux arbitres et aux spectateurs.

Ligne téléphonique canadienne anonyme SafeSport, 1-888-84-SPORT (77678) : pour signaler les problèmes de harcèlement, d'abus et de discrimination.



Conditions d'éligibilité pour tous les entraîneurs et les personnes en autorité (PIA)

Tous les athlètes ont le droit de vivre une expérience de volley-ball sûre, inclusive et responsable. En tant que personnes en position d'autorité, les entraîneurs ont un rôle important à jouer dans la mise en place de ce type d'environnement. Les entraîneurs ont la responsabilité de :

- Compléter la formation nécessaire pour offrir un environnement sécuritaire sur les plans physique, mental, émotionnel et social pour tous les athlètes et les participants.
- Compléter la formation nécessaire pour offrir un environnement d'apprentissage responsable qui incorpore les méthodes d'enseignement de Volleyball Canada, les lignes directrices techniques et les principes de développement à long terme de l'athlète.
- S'assurer que leur formation d'entraîneur est à jour afin d'être en mesure d'offrir à tous une expérience de volley-ball sécuritaire et responsable.
-

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ OBLIGATOIRES POUR LES ENTRAÎNEURS ET LES PIA DE VNB Toutes les personnes qui s'assoient sur le banc lors d'un événement sanctionné par VNB ou qui sont impliquées avec de jeunes athlètes dans un environnement d'entraînement d'un club de VNB doivent remplir les conditions suivantes avant de s'inscrire en tant que membre de VNB :

- **Vérification des antécédents : Volleyball Nouveau-Brunswick/Volleyball Canada exige que toutes les PIA remplissent les conditions suivantes :**
 - Enhanced Police Information Check (EPIC) - complété au cours des 3 dernières années.
 - Formulaire de divulgation de dépistage de VNB, rempli chaque année lors du renouvellement de l'adhésion.
 - Les deux formulaires doivent être soumis à VNB avant le **30 septembre 2023**.
 - **Les personnes qui ne remplissent pas ce formulaire avant la date limite ou qui participent à des activités sans avoir satisfait à ces exigences se verront imposer une amende de 500 \$ et l'entraîneur sera suspendu jusqu'à ce que tous les documents aient été soumis.**



- Les clubs dont les entraîneurs n'ont pas rempli ces conditions risquent de se voir infliger des amendes et d'être considérés comme des clubs en situation irrégulière jusqu'à ce que la situation soit résolue. Si un club n'est pas en règle, ses équipes ne seront pas autorisées à participer aux compétitions.
- Compléter et soumettre la formation sur le sport sécuritaire ou la certification sur le respect dans le sport.
- Lire et respecter le Code de conduite et la Politique sur les abus de Volleyball Canada.
- Examiner et respecter la Règle des deux du Mouvement des entraîneurs responsables :
 - 1. Toute interaction individuelle entre une EIP et un athlète doit avoir lieu à portée de voix et de vue d'une deuxième EIP. Si possible, l'une des EIP doit être du même sexe que l'athlète. Si une EIP n'est pas disponible, un autre bénévole, parent ou adulte contrôlé peut être recruté. Une exception est faite pour les urgences médicales.

Toute personne agissant en tant qu'entraîneur principal lors d'un événement de VNB doit également suivre la formation suivante avant de s'inscrire en tant que membre de VNB :

- Fondements du volley-ball (89 \$)
- Évaluation en ligne de la prise de décisions éthiques (85 \$ ou gratuit si le cours a été suivi)
- Faire la tête (gratuit)

Toute personne agissant en tant qu'entraîneur adjoint est fortement encouragée à suivre la même formation.

*** Les entraîneurs qui participent aux championnats nationaux doivent vérifier la politique de certification des entraîneurs de Volleyball Canada pour s'assurer qu'ils sont conformes. Volleyball Canada a des exigences supplémentaires en matière de certification. ***

*** Les exigences peuvent être modifiées sans préavis. ***



Exigences relatives à l'entraîneur-chef pour les championnats provinciaux par catégorie d'âge de VNB

En plus des critères d'admissibilité obligatoires énumérés ci-dessus, les entraîneurs principaux doivent satisfaire aux critères de certification ci-dessous pour la catégorie d'âge qu'ils entraînent, en fonction de leur nombre d'années en tant qu'entraîneur principal depuis 2024.

	Pour le championnat VNB par classe d'âge 2024-25
13U 14U 15U 16U	En plus de satisfaire aux exigences obligatoires, tous les entraîneurs qui participent à titre d'entraîneur-chef à un championnat provincial 13U/14U/15U/16U pour la deuxième fois doivent avoir réussi l'ATELIER DES ENTRAÎNEURS EN DÉVELOPPEMENT. En plus de satisfaire aux exigences obligatoires, tous les entraîneurs qui participent à titre d'entraîneur-chef à un championnat provincial 13U/14U/15U/16U pour la troisième fois ou plus doivent avoir le statut d'ENTRAÎNEUR EN DÉVELOPPEMENT CERTIFIÉ.
17U 18U	En plus de satisfaire aux exigences obligatoires, tous les entraîneurs qui participent à titre d'entraîneur-chef à un championnat provincial 17U/18U pour la deuxième fois doivent avoir terminé avec succès un ATELIER D'ENTRAÎNEUR EN DÉVELOPPEMENT AVANCÉ (INTERIEUR). En plus de satisfaire aux exigences obligatoires, tous les entraîneurs qui participent à titre d'entraîneur-chef à un championnat provincial 17U/18U pour la troisième fois ou plus doivent avoir le statut d'ENTRAÎNEUR EN DÉVELOPPEMENT AVANCÉ CERTIFIÉ.
NOTE IMPORTANTE	Les entraîneurs en chef qui ont obtenu le statut d'entraîneur certifié dans le contexte approprié sont toujours tenus de satisfaire aux exigences obligatoires de la section A (ci-dessus) et de maintenir un statut actif dans le casier du PNCE. Les entraîneurs ayant un statut « inactif » ne sont pas admissibles. Veuillez vous référer à la certification du PNCE de Volleyball Canada.



	<p>Maintenance Guide on how to remain Active.</p> <p>Un entraîneur qui est passé du groupe d'âge 14U-15U-16U au groupe d'âge 17U-18U doit avoir les exigences appropriées pour la catégorie 17U-18U. Un entraîneur qui satisfait aux exigences de la catégorie 17U-18U est admissible à la catégorie 14U-15U-16U, mais il est encouragé à suivre une formation dans le contexte approprié.</p>
Amendes	<p>Les entraîneurs qui ne remplissent pas les conditions obligatoires dans les délais impartis peuvent être sanctionnés par VNB.</p>



Recommandations concernant le calendrier de certification

Entraîneur de développement certifié (13U-16U) : Délais recommandés pour les tâches de formation dans le cadre du parcours de l'entraîneur en développement. Les entraîneurs sont encouragés à accomplir les tâches dès qu'ils le peuvent et ne doivent pas nécessairement attendre l'année indiquée. Les entraîneurs ne devraient s'inscrire à l'évaluation des entraîneurs en développement qu'une fois que toutes les autres tâches ont été accomplies.

Year	Tasks	Time	Cost
1	Foundations of Volleyball eLearning	1.5 hours	\$89
	Safe Sport Training - Mandatory	1.5 hours	FREE
	Make Ethical Decisions Online Evaluation	45 minutes	\$85 or free
	Making Head Way eLearning	90 minutes	Free
2	Development Coach Workshop	In-person or online	\$125
	Analyzing Performance Evaluation (Basic Skills)	45 minutes	Free
3	Development Coach Evaluation	varies	\$120



Certifié entraîneur de développement avancé (17U-18U) : Délais recommandés pour les tâches de formation dans le cadre du parcours de l'entraîneur en développement. Les entraîneurs sont encouragés à accomplir les tâches dès qu'ils le peuvent et ne doivent pas nécessairement attendre l'année indiquée. Les entraîneurs ne devraient s'inscrire à l'évaluation des entraîneurs en développement qu'une fois que toutes les autres tâches ont été accomplies.

Year	Tasks	Time	Cost
1	Apprentissage en ligne du volleyball	1.5 heures	\$89
	Formation sur la sécurité dans le sport - obligatoire	1.5 heures	FREE
	Prise de décisions éthiques - obligatoire	45 minutes	\$85 or free
	Prendre une tête d'avance en sport	90 minutes	Free
	Atelier Entraîneur de développement	En personne ou en ligne	\$125



2	Apprentissage en ligne sur la nutrition (optionnel)	Weekend (18 heures)	\$125
	trousse d'évaluation des entraîneurs de développement	varie	\$120
	Élaboration d'un plan saisonnier de base	4 heures	\$25
	Analyse de la performance (compétences de base)	45 minutes	Free
3	Analyse de la performance (compétences intermédiaires)	45 minutes	Free
	d'évaluation des entraîneurs de développement avancé	4-6 heures	\$120

**Note : tous les coûts sont susceptibles d'être modifiés.*



Tournois de la ligue

Accueillir un tournoi de ligue (ne s'applique pas aux tournois de sélection des filles 15U)

- Les équipes qui souhaitent organiser un tournoi de ligue sanctionné doivent communiquer avec le directeur des opérations de VNB après le 1er septembre.
- Les hôtes des tournois de la ligue seront déterminés par le directeur des opérations de VNB. Les organisateurs de tournois doivent respecter les lignes directrices énoncées dans la trousse d'accueil de tournoi de VNB.
- Les organisateurs de tournois doivent avoir les balles officielles de VNB mises à jour pour les balles de match lors des événements sanctionnés.
- Les organisateurs de tournoi doivent essayer d'accepter toutes les équipes qui s'inscrivent dans leur propre division. Si un organisateur ne peut le faire pour des raisons d'installations, un autre organisateur peut organiser un tournoi pour un autre dans ce format et ne sera pas pénalisé. Si des places de tournoi ne sont pas occupées la veille de la date limite d'inscription, l'organisateur peut décider d'autoriser des équipes d'une autre division à occuper les places vacantes.
- Les organisateurs de tournois doivent fournir des marqueurs.
- Il est fortement recommandé que l'organisateur du tournoi fournisse un prix (médailles, plaque, certificat, etc.) pour récompenser l'équipe arrivée en tête du tournoi de votre ville.

Programmation des tournois

La méthode du serpentín sera utilisée pour tous les tournois. Les équipes seront classées après chaque tournoi et seront affichées sur le site web. VNB utilisera ces classements pour établir le calendrier des tournois. VNB se réserve le droit de modifier le classement dans certaines circonstances (équipes du même club jouant l'une contre l'autre, trop d'équipes itinérantes dans une poule, etc.)

Points à prendre en considération

- Chaque équipe recevra un minimum de 6 sets.



- Aucune équipe ne jouera plus de deux fois de suite. Dans les cas où cela n'est pas possible, une pause de 30 minutes sera ajoutée au programme.
- Aucune équipe ne s'assoira plus de deux fois de suite.
- Les équipes hôtes doivent jouer dans le premier créneau horaire.
- Les équipes voyageant le plus loin ne doivent pas jouer dans le premier créneau horaire.

Systeme de points

Le tableau de points suivant s'applique à tous les tournois. Pour mieux représenter les tournois de différentes tailles, les équipes recevront également 1 point pour chaque équipe dans le tournoi. Par exemple, le vainqueur d'un tournoi à 8 équipes recevra 508 points, la deuxième place 468 points et ainsi de suite.



Rank	Points	Rank	Points
1	500	11	290
2	460	12	280
3	430	13	270
4	415	14	260
5	390	15	250
6	370	16	240
7	350	17	230
8	330	18	220
9	310	19	210
10	300	20	200

Détermination du classement des tournois

Pour déterminer le classement des équipes participant à un tournoi homologué, la procédure suivante sera mise en œuvre :

1. Calculer la somme des deux accumulations de points les plus élevées.
2. Diviser la somme par 2.
3. En cas d'égalité, la procédure suivante sera utilisée pour les départager :
 - a. Le résultat des matches joués en tête-à-tête dans le tournoi le plus récent.



- b. La somme des 3 points les plus élevés est divisée par 3 (si l'une des équipes à égalité n'a pas participé à un 3e tournoi, l'équipe qui a participé au tournoi supplémentaire sanctionné par la VNB sera partagée).
- c. L'équipe la mieux placée dans le dernier tournoi auquel les deux équipes ont participé.
- d. L'équipe la mieux placée dans tous les tournois auxquels les deux équipes ont participé.
- e. Coin toss

Remboursement des tournois de la ligue

VNB déduira des frais administratifs de 10 % de toutes les demandes de remboursement ou d'annulation pour tout tournoi en salle de VNB annulé avant la date limite d'inscription. Pour toute annulation effectuée après la date limite d'inscription, il n'y aura pas de remboursement. Toutes les demandes d'annulation ou de remboursement doivent être adressées par écrit au directeur des opérations de VNB. Tout événement annulé par VNB sera remboursé à 100 %.

Série de classement pour les filles 15U

Ce projet pilote sera utilisé pour la saison de club de l'automne 2024 dans la division des filles 15U seulement. L'objectif est de mettre à l'essai une nouvelle méthode pour mieux classer les équipes en vue des championnats provinciaux par catégorie d'âge et d'assurer une compétition plus significative.

VNB organisera deux groupes de fins de semaine de classement pour ce groupe d'âge et utilisera ces résultats pour classer les équipes en vue des championnats provinciaux par catégorie d'âge.

***** Si une équipe ne participe pas aux deux fins de semaine de classement, elle sera automatiquement classée au bouton de la division la plus basse aux championnats provinciaux de la catégorie d'âge. *****



Week-ends préférés

19 et 20 octobre
16 et 17 novembre

Autres options

26 et 27 octobre
23 et 24 novembre

Ces week-ends devraient permettre aux clubs de disposer de suffisamment de temps pour s'assurer que leurs équipes sont prêtes et disponibles pour jouer.

VNB invitera les clubs intéressés à soumettre des demandes pour organiser un tournoi de sélection à partir du 1er août et clôturera la période de demande le 31 août. Ce processus sera distinct du processus de candidature pour les tournois de club, qui commencera toujours le 1er septembre. Les tournois de classement peuvent faire partie du plus grand tournoi organisé par un club. VNB se réserve le droit de communiquer avec les clubs à la discrétion du personnel de l'OSP pour s'assurer que les tournois sont répartis adéquatement dans la province.

Pour la fin de semaine no 1, les équipes seront classées en fonction des résultats des championnats provinciaux de la catégorie d'âge 14U de 2023.

Chaque fin de semaine comprendra jusqu'à trois tournois

Niveau 1 - 8 équipes
Niveau 2 - 8 à 12 équipes
Niveau 3 - 8 à 12 équipes



Les clubs qui organisent un tournoi de niveau 1 doivent être en mesure de fournir un gymnase avec 2 courts. Les clubs qui organisent des tournois de niveau 2 et 3 doivent avoir accès à un minimum de 3 terrains s'il y a plus de 9 équipes inscrites.

Les clubs qui organisent les tournois recevront toutes les recettes provenant des inscriptions, une fois que les frais administratifs de VNB et le coût des officiels auront été couverts.

VNB s'efforcera de veiller à ce qu'il y ait une répartition égale des hôtes de tournois dans toute la province.

Des tournois de classement seront organisés pour déterminer le rang final de chaque équipe.

Déplacement entre les tournois - Les deux dernières équipes d'un tournoi descendent pour la deuxième fin de semaine et les deux premières montent. Le classement après la deuxième fin de semaine de tournoi sera le classement pour les championnats provinciaux par catégorie d'âge.

Les championnats provinciaux par catégorie d'âge auront deux divisions au départ. Les 12 meilleures équipes après le deuxième week-end de sélection seront dans la division 1, tandis que les autres équipes seront dans la division 2. Les équipes joueront un tournoi à la ronde basé sur les poules et seront ensuite reclassées (dans leur catégorie d'origine) pour les rondes de championnat. Les championnats provinciaux déterminent ce qui suit :

Division 1, niveau 1 or, argent et bronze

Division 1, niveau 2 or, argent et bronze

Division 2, niveau 1 or, argent et bronze

Division 2, niveau 2 or, argent et bronze.

Selon le nombre d'équipes, il pourrait être possible de diviser les championnats provinciaux par catégorie d'âge en trois divisions.



Provinciales VNB

Dates and Locations

All Divisions	Date	Location
Tripleball	Décembre 13 th - 15 th , 2024	Moncton
13U – 18U		Moncton

Format

Selon le nombre d'équipes, les Championnats provinciaux de Volleyball Nouveau-Brunswick peuvent se dérouler sur une ou deux journées. Les éliminatoires peuvent être échelonnées, mais des éliminatoires complètes par position ne seront pas nécessairement prévues. Les championnats provinciaux de VNB sont organisés par le directeur des opérations de VNB, à l'adresse suivante en collaboration avec la commission des classes d'âge.

Classement et division

La méthode du serpentín sera utilisée pour le classement du tournoi de fin d'année.



Liste des équipes

- Les joueurs d'un même club peuvent jouer dans les équipes de leur club dans leur propre catégorie d'âge et/ou dans toute équipe de leur club dans une catégorie supérieure au cours d'une saison.
- Les clubs et les équipes doivent déclarer leur liste finale avant le verrouillage de la liste (16 novembre 2023). Les mouvements de joueurs entre équipes ne sont plus autorisés une fois la liste finale déclarée.

Politique de remboursement

VNB déduira 50 % des frais administratifs de toutes les demandes de remboursement ou d'annulation pour les championnats provinciaux de VNB annulés avant la date limite d'inscription. Pour toute annulation faite après la date limite d'inscription, il n'y aura pas de remboursement. Toutes les demandes d'annulation ou de remboursement doivent être adressées par écrit à la coordinatrice du programme VNB. Tout événement annulé par VNB sera remboursé à 100 %.

Admissibilité de l'équipe aux championnats provinciaux

Pour être admissibles au championnat provincial de VNB, les équipes doivent participer à deux (2) tournois sanctionnés de leur catégorie d'âge. Les équipes doivent participer aux championnats provinciaux de la catégorie dans laquelle elles sont inscrites.

Règle nord-sud pour les hommes et les femmes de 13U, 14U, 15U, 16U et 18U : les équipes doivent participer à au moins deux (2) tournois sanctionnés pour participer aux championnats provinciaux. L'un de ces deux tournois doit être joué dans le Sud et l'autre dans le Nord pour être admissible aux championnats provinciaux. Cette règle ne s'applique pas à la triple-balle ou aux équipes féminines 15U en raison de la série de classement.

Admissibilité des joueurs aux championnats provinciaux

VNB exige que les athlètes participent à au moins un (1) tournoi avant les championnats provinciaux.



PROCÉDURE DE RÉCLAMATION POUR LES CHAMPIONNATS DE LA VNB

Tout protêt ou appel lors d'un championnat de VNB sera supervisé par un jury de compétition, composé d'une combinaison des personnes suivantes :

- Le directeur du tournoi ou une personne désignée à cet effet.
- Deux membres de l'équipe de gestion des arbitres ou des personnes désignées.

Le jury de compétition a le plus haut niveau d'autorité lors d'un championnat VNB et ses décisions sont prioritaires et sans appel. Il est chargé d'évaluer les plaintes et de rendre des décisions sur les questions relatives à l'organisation de l'événement et sur toutes les questions techniques. Le jury de compétition peut être appelé à prendre des décisions sur les sujets suivants, sans toutefois s'y limiter :

- Protêts de compétition
- Éligibilité des joueurs
- Uniformes
- Spectateurs
- Sites de compétition
- Calendriers et tirages au sort

Les types de problèmes suivants peuvent faire l'objet d'un protêt ou d'un appel :

- Une décision incorrecte de l'arbitre qui n'a pas appliqué les règles ou les règlements.
- Une décision inappropriée du marqueur qui a fait une erreur sur l'ordre de rotation ou sur le score.
- Veuillez noter que les décisions de justice ne peuvent pas être contestées. La décision d'un arbitre concernant une action de jeu (c'est-à-dire la manipulation du ballon ou la mauvaise conduite) ne peut pas être contestée.
- La réclamation sera acceptée ou rejetée avant la reprise du jeu par le jury du tournoi.



Pour protester officiellement ou faire appel d'une décision, le capitaine doit présenter la protestation immédiatement au premier arbitre qui indiquera alors au marqueur qu'une protestation a été déposée.

- Une somme de 100 dollars doit être versée immédiatement en espèces pour permettre au jury de la compétition de se réunir et d'évaluer la réclamation. Les fonds seront restitués si la réclamation est acceptée ; en revanche, si elle est rejetée, les fonds serviront à la formation des arbitres.

En cas d'incident au cours d'un match, le protêt doit être demandé au moment où l'incident se produit, avant que le jeu ne reprenne. N'oubliez pas qu'AUCUN match ne sera rejoué, car les réclamations doivent être déposées au moment de l'incident. Pour plus d'explications, veuillez vous référer aux procédures de protêt du règlement intérieur et de la conférence des juges.

- Informer les deux équipes qu'il y a un protêt.
- Demander aux deux équipes de rester dans le gymnase jusqu'à ce que la décision finale soit rendue.
- Le président du jury convoque le jury.
- Le jury interroge l'entraîneur de l'équipe qui a protesté.
- Le jury interroge toutes les parties impliquées, s'il le juge nécessaire (par exemple, l'entraîneur de l'équipe adverse, les officiels, les capitaines, les athlètes, etc.)
- Le jury délibère et rend une décision.
- Le président du jury informe toutes les parties concernées de la décision prise.



Championnat national

Lignes directrices pour l'inscription

- Tous les participants, à quelque titre que ce soit (joueurs, entraîneurs, gérants, arbitres), doivent être inscrits auprès de l'association provinciale ou territoriale. En s'inscrivant auprès de son APT, chaque participant devient un membre inscrit de Volleyball Canada et est admissible à participer aux événements suivants.
- Tous les participants, à quelque titre que ce soit, doivent satisfaire aux exigences d'inscription de leur APT et respecter les dates limites afin de participer aux championnats nationaux.
- Une équipe ne peut être inscrite que dans une seule classe d'âge, la plus basse catégorie d'âge offerte par Volleyball Canada. Cependant, les joueurs ont la possibilité de monter d'une classe d'âge.
- Au moins deux joueurs inscrits doivent répondre aux critères d'âge de la classe d'âge dans laquelle l'équipe est inscrite et se conformer aux inscriptions.
- Tous les joueurs ne peuvent s'inscrire que dans une seule équipe et doivent être inscrits dans la classe d'âge la plus basse proposée par leur club et pour laquelle ils sont éligibles. Toutefois, un joueur peut jouer dans plus d'une équipe au sein d'un même club.
- AUCUN individu ne peut être inscrit auprès de plus d'une APT, de plus d'une fédération nationale ou de plus d'un club ou d'une équipe à un moment donné, au cours d'une même saison.



Exigences pour les équipes

Toutes les équipes doivent répondre aux critères minimaux suivants pour participer à un championnat national.

- Être inscrite et en règle auprès de son APT et de Volleyball Canada.
- Participer au championnat provincial de leur association provinciale ou territoriale respective.
- Satisfaire à toutes les autres exigences d'inscription de leur APT et de Volleyball Canada.
- Une équipe doit être inscrite dans la catégorie appropriée pour pouvoir concourir dans cette catégorie.